



**Demande d'autorisation préfectorale individuelle de destruction à tir
d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts**

Ce formulaire ne doit être utilisé que dans le cas où vous ne pouvez pas effectuer votre demande en ligne sur le site « démarches simplifiées » :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-ESOD-64>

Dans ce cas, remplissez ce formulaire en écrivant en lettres capitales d'imprimerie. Puis veuillez l'envoyer :

- soit par mail : ddtm-environnement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

- soit par courrier (accompagné d'une enveloppe timbrée avec adresse de retour) :

Direction départementale des territoires et de la mer – Service environnement / chasse,

cit  administrative - boulevard Tourasse - CS 57577 – 64 032 Pau cedex

Je, soussigné :

n° de tel :

- Agissant en tant que (cocher) : Détenteur du droit de destruction (propriétaire, fermier)
 Délégué du droit de destruction (par un propriétaire ou fermier)
 Adhérent d'une association de chasse délégué du droit de destruction
 Si je suis adhérent d'une structure de chasse (ACCA, AICA, société), je certifie avoir l'accord du Président de la structure.

Sollicite l'autorisation de détruire à tir, dans les périodes et conditions suivantes et en respectant les prescriptions fixées dans l'arrêté ministériel du 3 août 2023 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles.

(Cocher dans le tableau ci-dessous, les espèces et périodes demandées, puis renseigner les cases concernant les cultures, élevages et lieux de régulation)

Espèces	Périodes et conditions (cocher la période demandée)	Cultures concernées ou type d'élevage avicole	Lieux de régulation (communes et lieux-dits. Adresse élevage)
Corneille noire	<input type="checkbox"/> Du 1 ^{er} avril au 10 juin	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> Du 11 juin au 31 juillet, uniquement pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Etourneau sansonnnet	<input type="checkbox"/> Du 1 ^{er} avril à l'ouverture générale	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pie bavarde	<input type="checkbox"/> Du 1 ^{er} mars au 10 juin	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> Du 11 juin au 31 juillet, uniquement pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Renard	<input type="checkbox"/> Du 1 ^{er} avril à l'ouverture générale, uniquement sur les terrains consacrés à l'élevage avicole	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Je demande l'autorisation de m'adjoindre les tireurs suivants, titulaires du permis de chasser validé pour la période d'intervention.

Nom, prénom	Adresse
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Je déclare sur l'honneur être détenteur, ou détenir les délégations écrites, du droit de destruction et je m'engage à les tenir à disposition de la DDTM ou de l'OFB et à les transmettre sur simple demande. Dans le cas où le demandeur agit en tant qu'adhérent à une association cynégétique, c'est à cette dernière que sera demandée la délégation écrite du droit de destruction.

Je m'engage à retourner à la DDTM le compte rendu, ci-dessous, mentionnant le nombre d'animaux détruits, même si le bilan de tir est nul, avant le **30 septembre**.

Fait à <input type="text"/>	le <input type="text"/>
Signature du demandeur : (seulement dans le cas d'une édition papier)	

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal.

Décision de l'administration
Autorisation accordée le
Numéro d'enregistrement :
Pour le préfet et par subdélégation La responsable de l'unité patrimoine naturel et chasse Clémence HAMEL

Compte rendu (à retourner à la DDTM avant le 30 septembre)		
Espèces	Nombre tués	Observations (notamment concernant les dégâts constatés)
Corneille noire		
Etourneau sansonnet		
Pie bavarde		
Renard		